

Ecublens : Certification VILLEVERTE Suisse

K₉



Contexte

Lancé en 2016, le label VILLEVERTE Suisse est porté par l'Union Suisse des Parcs et Promenades (USSP) et soutenu par l'Office fédéral de l'environnement. Il a comme objectif la promotion du «Vert urbain» de qualité. Lors de la certification, un niveau de qualité à l'échelle de la ville ou de la commune est attribué à l'ensemble des espaces verts publics. Trois niveaux sont possibles, le niveau or qui correspond à un standard très élevé, le niveau argent qui correspond à un standard élevé et le niveau bronze qui correspond au standard minimum pour obtenir la certification. Les trois niveaux sont déterminés sur la base d'un catalogue de 40 mesures comprenant :

- L'entretien des espaces verts durable et respectueux de l'environnement
- La création d'habitats naturels
- La promotion de la biodiversité
- La mise en place de formations et de formations continues dans le domaine de la durabilité

Pour certaines mesures phares, un niveau d'exigence minimal à atteindre est fixé en fonction du niveau de certification souhaité.

Le nombre de points pour l'ensemble des mesures mises en place par la ville/commune est ensuite comptabilisé pour lui attribuer l'un des trois niveaux de certification. Le seuil à atteindre pour chaque niveau est défini en fonction du nombre d'habitants de la ville/commune. La somme totale définit alors le standard. Pour les petites villes de moins de 100'000 habitants, qui disposent généralement d'un budget plus modeste et d'espaces verts plus restreints, le système de point est adapté.

En 2018, la commune d'Ecublens (12'500 habitants) est devenue la première ville de Suisse romande à obtenir la certification VILLEVERTE (niveau bronze) et la troisième de Suisse, après Lucerne et Winterthur. La commune d'Ecublens a ouvert la voie à la certification VILLEVERTE sur l'arc lémanique. En effet, suite à son exemple, plusieurs communes voisines ont décidé de se lancer dans le processus de certification.

Mise en œuvre

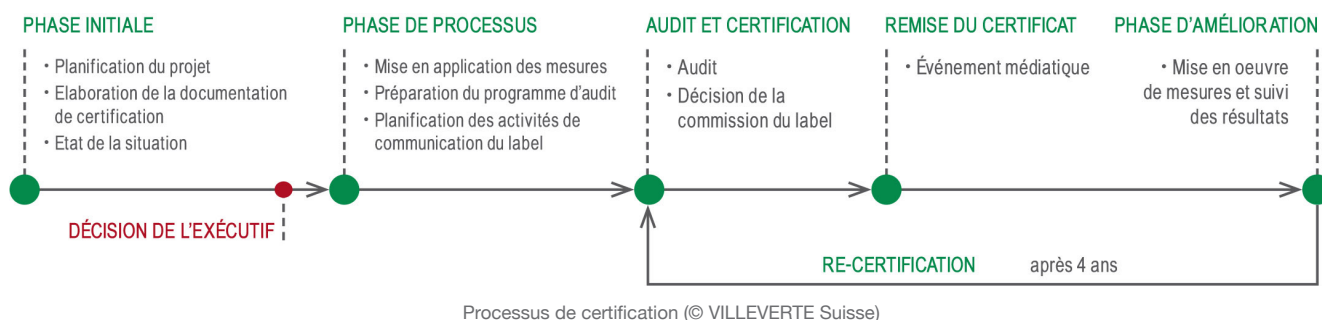
COMMUNE D'ECUBLENS

La commune d'Ecublens, avec ses 571 hectares de superficie, se situe entre ville et campagne. Le service voirie et espaces verts de la commune entretient les espaces verts communaux de façon différenciée depuis de nombreuses années. En 2016, à la suite d'une présentation publique du label VILLEVERTE Suisse, le service voirie et espaces verts de la commune d'Ecublens a souhaité se lancer dans le processus de certification. Il a été soutenu dans cette démarche par la municipalité en place.



PROCESSUS DE CERTIFICATION

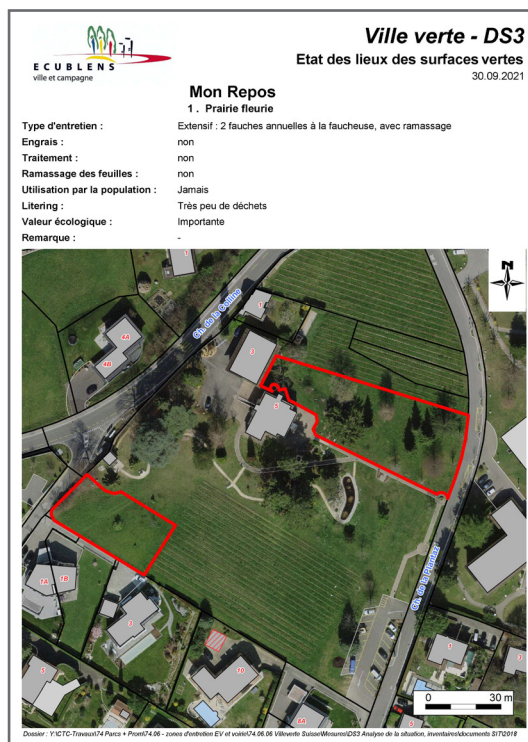
Accompagné par une consultante VILLEVERTE Suisse et aidé par les autres services communaux, M. Pierre-Alain Meylan et M. Christian Luthi du service voirie et espaces verts de la commune ont monté pendant plus d'une année le dossier pour l'obtention du label, selon le processus défini par le comité VILLEVERTE.



Une première analyse détaillée a été réalisée pour déterminer les besoins de la commune, les mesures à documenter, ainsi que les nouvelles mesures à mettre en œuvre pour l'obtention du niveau bronze de la certification (niveau souhaité par la commune). Lors de cette première analyse, il est ressorti que la commune manquait de documents détaillant notamment ses pratiques d'entretien en lien avec la gestion différenciée des espaces verts. Elle a donc dû réaliser un important travail d'inventaire et de cartographie de l'ensemble de ses espaces verts.

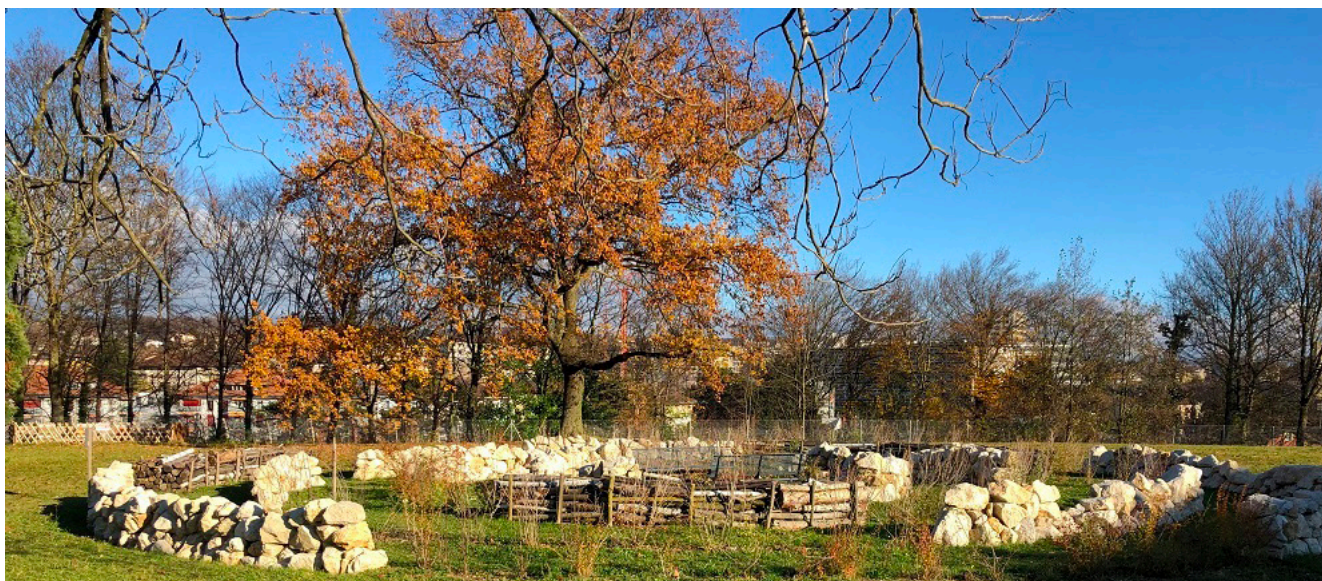
Plusieurs mesures ont également été mises en œuvre par la commune en prévision de la certification dont :

- L'utilisation des auxiliaires de cultures de façon systématique pour la production florale ;
- La valorisation de la biodiversité dans les talus, les vergers et les prairies par des pratiques d'entretien adaptées ;
- La signature d'une charte concernant la gestion des talus et bords de route à haute valeur écologique ;
- La mise en place du désherbage alternatif (manuel et thermique) sur l'ensemble des espaces verts ;
- La création d'aménagements en faveur de la biodiversité (murgier, hôtel à insectes, bois mort, nichoirs, etc.) ;
- L'acquisition de matériel adapté à la gestion différenciée et plus respectueux de l'environnement (épareuse, véhicules électriques ou au gaz naturels, outils électriques, matériel pour le déneigement permettant de diminuer au maximum l'utilisation de sel, etc.).



Cartographie de la gestion des espaces verts communaux réalisée pour la certification. Exemple des prairies fleuries dans le parc Mon Repos (© Commune d'Ecublens)

Le processus de certification a permis au service voirie et espaces verts de mener une réflexion de fond sur l'ensemble de ses pratiques d'entretien. Elle a conduit à des changements dans les pratiques pour améliorer la qualité des espaces verts de la commune en termes de biodiversité, mais également d'accueil pour la population. Il a également permis une meilleure collaboration entre les différents services de la commune, collaboration qui devrait être encore renforcée lors du processus de re-certification.



Aménagements en faveur de la biodiversité sur le site de Mont Souplia (© Commune d'Ecublens)

Valorisation

Lors de la certification, la commune a communiqué auprès de ses collaborateurs sur les enjeux de la certification, ainsi que sur les nouvelles mesures mises en place. Cette communication a suscité un fort intérêt chez ces derniers. La commune a également constaté, à suite de la certification, un intérêt plus marqué de ses collaborateurs pour les formations continues en lien avec la biodiversité.

Une communication large et soutenue portant sur la certification, ainsi que sur les pratiques d'entretien a été réalisée auprès de la population qui les a très bien accueillies. La commune a également mis en place des panneaux d'information et de sensibilisation, à destination de la population, proche d'aménagements en faveur de la biodiversité (tas de bois, hôtel à insectes, murgiers, etc.).

Coût

Les frais de certification sont différents pour chaque ville/commune, ils dépendent :

- du nombre d'habitants ;
- du niveau des prestations fournies par la ville/commune ;
- de l'état actuel des espaces verts communaux.



Manifestation publique pour la remise du certificat à la municipalité (© Commune d'Ecublens)

Re-certification

Pour conserver la certification VILLEVERTE, un nouvel audit est réalisé tous les 4 ans. Dans le cadre de cette re-certification la charge de travail demandée à la commune est nettement moins conséquente. En effet, la commune transmet au comité VILLEVERTE uniquement les documents relatifs aux changements de pratiques, ainsi qu'aux nouvelles mesures mises en œuvre.

Lors de sa re-certification, la commune d'Ecublens souhaite obtenir le niveau argent. Pour se faire une étroite collaboration avec les services d'urbanisme et bâtiments de la commune sera nécessaire, ainsi qu'une révision de certains règlements communaux.

Perspective

Depuis sa certification VILLEVERTE en 2018, la commune se sert du catalogue de mesures pour développer des actions en faveur de la biodiversité et mettre en place de nouvelles pratiques d'entretien. Elle a notamment :

- Elaboré un Plan général d'arborisation contenant des préconisations d'arborisations pour les différents secteurs identifiés sur la commune ;
- Mis en place un programme communal de subventions pour les mesures nature et paysage sur domaine privé, tels que la mise en place de prairies, la plantation de vergers haute-tige, haies et bosquet indigènes, la création de plan d'eau écologique, l'aménagement de murs en pierres sèches, la plantation d'arbres majeurs ;
- Utilisé exclusivement des engrais 100% organiques sur l'ensemble des espaces verts communaux.

La commune a également commencé à inventorier l'ensemble des arbres sur le domaine public et les parcelles privées communales, ainsi que les arbres majeurs et remarquables présents sur son territoire.



Extrait du plan général d'arborisation de la commune d'Ecublens

Pour en savoir plus :

- Site de la Commune d'Ecublens – Service voirie et espaces verts : <https://www.ecublens.ch/services/administration/travaux-infrastructures-domaines-environnement/villeverte>
- Label VILLEVERTE <https://www.gruenstadt-schweiz.ch/fr/>

Autres fiches en lien ou à consulter

Volet C - Patrimoine arboré

Volet D - Milieux naturels et aménagés

Volet F - Espèces invasives et problématiques

Impressum

Editeur : © DGE-BIODIV, 2022

Document réalisé en collaboration avec Atelier Nature et Paysage

Conception graphique : Atelier Nature et Paysage

